AMENAGEMENT DE L'ADOUR DE L'AVENUE DE LA MARNE A LA PASSERELLE A. FROGE POUR LA MIGRATION PISCICOLE

PRINCIPE D'AMENAGEMENT

Le projet réalisé permet la migration des espèces piscicoles et la pratique du Canoë Kayak.

Sur le secteur réalisé deux dispositifs constitués de seuils successifs ont été réalisés au niveau du Pont de la Marne et à 300 mètresen aval du pont.

Pour chaque ouvrage la dénivellation maximale entre points fixes mis en places correspond à la valeur acceptée pour le franchissement des truites (espèces qui génèrent les contraintes les plus importantes) qui se situent autour de 0.30 m avec un maximum de 0,40 m.

La vitesse moyenne maximale est de 2 m/s, ce qui constitue un élément important pour le franchissement de l'ouvrage.

Le profil transversal aura un profil en V afin de concentrer les débits d'étiages dans la partie basse de l'ouvrage. Ces derniers seront recouverts par des matériaux du fond de l'Adour provenant de l'aval.

Afin de garantir la stabilité des ouvrages, certains seuils de fond dits structurants ont été liaisonnés avec du béton pour garantir une lame d'eau suffisante.

Ces ouvrages ont été espacés de 10 mètres environ afin d'assurer des espaces de repos pour le poisson.

Les Berges ont été rehaussées de 0.20 m à 0.60 m pour conserver l'écoulement du lit mineur.

Sur cette longueur ont été mis en place des épis d'enrochement et des blocs de façon à réaliser la pratique du Canoë Kayak sans remettre en cause la migration piscicole.

Maître d'Ouvrage

Monsieur Le Maire de la Ville de TARBES

Maître d'œuvre

Services V.R.D de la Ville de TARBES

Entreprise ayant réalisée les travaux

ZAFFAGNI de Maubourguet

Bureau d'études

SOGREAH de PAU

Financement :

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 250.000,00 € H.T

MONTANT DES SUBVENTIONS H.T

- Conseil Régional :	25.000.00 €
- Conseil Général :	25.031.00 €
- Agence de l'eau Adour Garonne :	50.455.00 €
- Centre National pour le développement du Sport :	35.000. 00 €
- Ville de TARBES :	114.514.00 €